

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 09/07/2026

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES**

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00

<https://nimes.tribunal-administratif.fr>

E26000060 / 84

M. le Maire
Hôtel de Ville
Place Félix Autard
84580 OPPÈDE

Dossier n° : E26000060 / 84
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DÉCIS. DÉSIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'OPPEDE

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS, avocate, demeurant Mas de la Persévérance 376 route de Saint Jean, CASENEUVE (84750) (tel : 06 51 13 92 40) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-François CHABAUD (tel : 04 90 09 96 24 ; portable : 06 11 56 82 50) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

09/07/2026

N° E26000060 / 84

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 09/07/2026

Vu enregistrée le 07/07/2026, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune d'OPPEDE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'OPPEDE ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

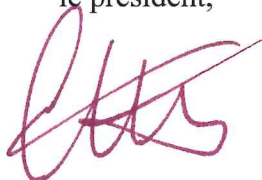
ARTICLE 2 : Monsieur Jean-François CHABAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune d'OPPEDE, à Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS et à Monsieur Jean-François CHABAUD.

Fait à Nîmes, le 09/07/2026

le président,



Christophe CIRÉFICE